



Soutenir les projets durables et les technologies vertes

Les conditions d'éligibilité à l'Assurance-crédit restent identiques, notamment les règles de part française (minimum 20%).

AVANTAGES

- Le seuil maximal de quotité financée établi à deux fois la part française, appliqué (i) aux Grands Comptes, (ii) aux Grands Projets et (iii) aux financements de projet est porté à 85% de la valeur exportée du contrat – maintien du seuil minimal de 20% de part française.
- L'avance sur prime dans le cas des financements de projets à recours limité est abandonnée pour les contrats d'un montant inférieur ou égal à 50M€ ou portés par des ETIPME (CA < 300M€).
- Octroi d'un taux stabilisé bonifié pour les demandes portant sur les projets durables du secteur naval pour compenser les coûts d'abattement des technologies les plus vertueuses.
- La quotité garantie est rehaussée de 95% à 98% pour les opérations éligibles et portées par des ETIPME (CA < 300M€)

Le Bonus climatique est devenu le Bonus environnemental depuis le 1er janvier 2024



Soutenir les projets durables et les technologies vertes

Le Bonus climatique est devenu le Bonus environnemental depuis le 1er janvier 2024

CRITÈRES D'ELIGIBILITÉS

Projet dont le secteur est visé par la Taxonomie européenne sur les activités durables apportant une contribution significative à l'un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie UE et n'ayant pas d'impact négatif sur les autres objectifs environnementaux :

1. L'atténuation du changement climatique
2. L'adaptation au changement climatique
3. L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes
4. La transition vers une économie circulaire
5. La prévention et le contrôle de la pollution
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

DOCUMENTS UTILES :

- Pour les objectifs environnementaux : Règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852
- Pour les objectifs climatiques : EUR-Lex - C(2021)2800 - EN - EUR-Lex (europa.eu)
- Pour les nouvelles activités des objectifs climatiques (aéronautique, nucléaire...) : Publications Office (europa.eu)
- Outil de la Commission Européenne pour simplifier les recherches sur la Taxonomie européenne : EU Taxonomy Compass (europa.eu)